

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 22 mai 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Est absent :

David Bowles, conseiller du district n° 7

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et exerce son droit de vote.

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2018-05-137)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté sous réserve de retirer le point 3.4 « Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-138)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2018 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 35 à 19 h 44, le maire :

- fait état de la présence des membres aux différentes réunions des membres du conseil au cours du dernier mois;
 - mentionne qu'un comité composé de fonctionnaires et d'élus des villes de Montréal et de Saint-Lambert a récemment été formé relativement au bruit;
 - mentionne que ce comité, parrainé par le maire de l'arrondissement de Verdun, s'est réuni la semaine dernière; il est ressorti de cette réunion qu'une scène temporaire sera aménagée en 2018 et que six sonomètres seront installés, dont quatre au parc Jean-Drapeau et deux à Saint-Lambert;
 - ajoute qu'une ligne téléphonique sera également installée afin de permettre aux résidents de faire une plainte sur le bruit; de même, ces derniers pourront suivre les niveaux de bruit provenant des spectacles qui auront lieu au parc Jean-Drapeau;
 - mentionne que les deux villes ont formé un comité de communication dans ce dossier; un comité mixte illustrant l'évolution de ce dossier devrait être produit;
 - ajoute qu'une rencontre avec les citoyens de Saint-Lambert aura lieu au cours de laquelle le maire de Saint-Lambert va se déplacer;
 - rappelle que les nouveaux citoyens de Saint-Lambert ont été accueillis le 2 mai dernier;
 - mentionne qu'il a participé à la table des maires et que des propositions relativement à la fiscalité ont été présentées;
 - informe l'assistance que trois membres du conseil ont participé aux récentes assises de l'Union des municipalités du Québec qui ont eu lieu à Gatineau; le thème principal de cet événement a été la fiscalité municipale;
 - rappelle que Classica va reprendre ses activités le vendredi 1er juin prochain;
 - fait part à l'assistance qu'à la suite du départ d'employés, les travaux d'infrastructure qui étaient prévus dans la rue Riverside en 2018 ne pourront avoir lieu avant 2019;
 - souligne que plusieurs nouveaux membres de comité seront remplacés ce soir; il remercie les membres qui seront remplacés pour leur contribution à la vie municipale.
-

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 44 et se termine à 19 h 56.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 avril 2018

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 19 avril 2018, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2018-05-139)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-180524-2.5 Appui à une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant une partie des lots 2 510 145 et 2 510 147 du cadastre du Québec (SD-2018-1085);

CA-180524-2.7 Adoption du rapport des activités 2017 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-1190);

CA-180524-4.1 Appropriation d'une somme à même le surplus non affecté de l'agglomération de Longueuil (SD-2018-1238);

CA-180524-4.2 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la listedu 6 avril 2018 préparée par la Direction des finances (SD-2018-1219);

CA-180524-4.3 Emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2018 (SD-2018-1109);

CA-180524-6.1 Adjudication du contrat APP-18-072 (2018-GDE-539) pour l'exécution de travaux de nettoyage par camion écurer et unité sous vide pour le Centre d'épuration Rive-Sud et les postes de pompage (SD-2018-1218);

CA-180524-6.2 Adjudication du contrat APP-18-059 pour la fourniture de manteaux 3 dans 1 et de pantalons quatre saisons pour le Service de police (SD-2018-1188);

CA-18-0524-6.5 Modification au contrat APP-13-006 (2013-TDE-520) pour la fourniture de services de caractérisation des émissions atmosphériques des incinérateurs et de la cheminée du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2018-0662);

CA-180524-6.6 Adjudication du contrat APP-18-062 (2018-GDE-551) pour l'exécution de travaux d'entretien général des ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2018-1350);

CA-180524-6.7 Adjudication du contrat APP-18-023 (2018-GDE-550) pour l'exécution de travaux pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération et autorisation d'un virement budgétaire en provenance de la provision pour éventualités d'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour ce contrat (SD-2018-1377);

CA-180524-7.1 Acceptation d'une promesse de vente portant sur le lot 1 837 376 du cadastre du Québec (SD-2018-1149);

CA-180524-8.1 Approbation des Règlements L-86 et L-87 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2018-1318);

CA-180524-8.2 Demande au Ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de Longueuil (SD-2018-1151);

CA-180524-8.3 Adoption du Règlement CA-2018-280 autorisant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants dans le cadre des activités d'agglomération pour l'année 2018 et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2018-1107);

CA-180524-8.7 Adoption du Règlement CA-2018-281 ordonnant l'acquisition du lot 1 837 376 du cadastre du Québec, aux fins de la construction d'une caserne incendie, d'une tour de formation et d'un parcours d'entraînement de conduite, et décrétant à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2018-1368);

CA-180524-8.8 Approbation d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Boucherville relative aux travaux d'infrastructures sur la rue Bachand Nord et sur une partie du boulevard Marie-Victorin à Boucherville (SD-2018-1325);

CA-180524-8.9 Approbation d'une entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de La Prairie prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs (SD-2017-3784);

CA-180524-8.10 Approbation d'une entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Philippe prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs (SD-2017-3784).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-140)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Francis Le Chatelier: Commission de la sécurité publique;
- Loïc Blancquaert: Office municipal d'habitation de Longueuil.

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

(2018-05-141)

Adoption du Règlement sur les modalités de publication des avis publics (2018-163)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2018, le conseiller Bernard Rodrigue a donné un avis de motion voulant qu'un projet de règlement sur les modalités de publication des avis publics soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été présenté lors de la même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne l'objet et la portée de ce projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER le *Règlement sur les modalités de publication des avis publics (2018-163)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation du 3 mai 2018 sur le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser certains usages commerciaux dans la zone RD-4 (2018-43-13-P1)

Il est procédé au dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 mai 2018 sur le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser certains usages commerciaux dans la zone RD-4 (2018-43-13-P1)*.

(2018-05-142)

Adoption du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser certains usages commerciaux dans la zone RD-4 (2018-43-13-P2)

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2008, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2008-09-311, adopté le *Règlement remplaçant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Lambert* (2008-43);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier ce règlement afin d'autoriser les studios et écoles de danse, de yoga ou de musique dans la zone RD-4 du plan de zonage;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2018, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2018-04-105, adopté un premier projet de règlement modificateur conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après désignée « la loi »;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 125 de la loi, la ville a tenu, par l'intermédiaire du conseiller Philippe Glorieux, une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement le 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 128 de la loi, le conseil adopte, après la tenue de l'assemblée publique de consultation portant sur un projet de règlement qui contient une ou plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, un second projet de règlement, avec ou sans changement; ce second projet ne pouvant toutefois contenir une telle disposition portant sur un sujet que si ce dernier a fait l'objet d'une telle disposition contenue dans le premier projet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation du 3 mai 2018, le conseil souhaite adopter un second projet de règlement identique au premier;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER le *Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser certains usages commerciaux dans la zone RD-4 (2018-43-13-P2)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant une dépense de 1 881 481,57 \$ et un emprunt au même montant pour la réfection de l'avenue de Rothesay ainsi que de la partie de la rue d'Arran comprise les avenues de Rothesay et Rivermere

La conseillère Julie Bourgoin donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement décrétant une dépense de 1 881 481,57 \$ et un emprunt au même montant pour la réfection de l'avenue de Rothesay ainsi que de la partie de la rue d'Arran comprise les avenues de Rothesay et Rivermere soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Une copie de ce projet de règlement est déposée.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2018 pour les sommes respectives de 2 128 685,88 \$ et 8 979 753,52 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2018-05-143)

Vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'état dressé par le trésorier en date du 22 mai 2018, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées pour l'année 2016 n'ont pas été payées en tout ou en partie;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ORDONNER au greffier de vendre à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, le 27 juin 2018 à 11 h, les immeubles décrits sur l'état déposé par le trésorier afin de satisfaire au paiement des taxes et droits sur les mutations immobilières ainsi que les pénalités, intérêts et frais s'y rapportant qui demeurent dus pour les années 2016, 2017 et 2018;

D'AUTORISER le trésorier ou l'assistant-trésorier à enchérir et acquérir ces immeubles au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2017 de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert

Il est procédé au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2017 de la *Corporation de développement économique de Saint-Lambert*.

(2018-05-144)

Augmentation de la somme pouvant être versée dans le fonds d'immobilisations

CONSIDÉRANT la nouvelle politique de gestion des surplus adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de limiter l'endettement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'AUGMENTER le montant de la somme pouvant être versée au fonds
d'immobilisations à 3 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport budgétaire et des états comparatifs au 31 mars 2018

Il est procédé au dépôt du rapport budgétaire et des états comparatifs au 31
mars 2018.

Dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales suivant la Loi sur les
élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales pour
l'année 2017 suivant la *Loi sur les élections et les référendums dans les
municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047
adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption
de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des
ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout
fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ,
chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} au 30
avril 2018.

(2018-05-145)

Remplacement de la structure du Service du génie

CONSIDÉRANT QUE le chef du Service du génie a quitté ses fonctions le 8 mars
2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revoir la composition de cette unité
administrative;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

DE REMPLACER la structure actuelle du Service du génie par la nouvelle
structure de la Direction du génie, laquelle est constituée des postes suivants :

- un directeur;
- un adjoint administratif à demi-temps, les services du titulaire de ce
poste étant partagés avec la Division de l'approvisionnement et des
projets spéciaux;

- un chef de la Division des plans et de la conception;
- un technicien municipal (dessinateur) au sein de la Division des plans et de la conception;
- un technicien municipal au sein de la Division des plans et de la conception;
- un chef de la Division de la réalisation des travaux;
- un technicien municipal au sein de la Division de la réalisation des travaux;
- un technicien municipal à demi-temps au sein de la Division de la réalisation des travaux, les services du titulaire de ce poste étant partagés avec la Direction des travaux publics;
- deux stagiaires durant la période estivale (environ quatre mois);

DE MODIFIER l'organigramme de la ville, adopté le 15 février 2016 par l'adoption de la résolution n° 2016-02-027, puis modifié le 18 avril 2016 par l'adoption de la résolution n° 2016-04-084 et le 19 mars 2018 par l'adoption de la résolution n° 2018-03-078, afin de refléter ce remplacement d'unité administrative au sein de la structure administrative de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-146)

Vente d'une lisière de terrain constituée du lot n° 2 395 720 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la ville est propriétaire d'une lisière de terrain constituée du lot n° 2 395 720 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette lisière de terrain a pour effet de séparer en deux parties distinctes la propriété sise au 72, avenue Edison, laquelle est composée des lots n°s 2 391 432 et 2 395 720 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 2 395 720 n'est d'aucune utilité pour la ville en raison de son emplacement;

CONSIDÉRANT QUE ce lot ne peut être utile qu'à la propriétaire de l'immeuble situé au 72, avenue Edison;

CONSIDÉRANT QUE l'existence de ce lot constitue une incongruité et que la ville souhaite régulariser la situation en le vendant à la propriétaire de l'immeuble situé au 72, avenue Edison;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE VENDRE à la propriétaire de l'immeuble situé au 72, avenue Edison la lisière de terrain constituée du lot n° 2 395 720 du cadastre du Québec au prix de 20,00 \$ le mètre carré, soit pour un total de 1 011,94 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer au nom de la ville l'acte notarié comportant les clauses usuelles relatives à une telle vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-147)

Conclusion d'une entente avec l'Union des Municipalités du Québec ayant pour objet l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres ayant pour objet l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du second alinéa de cette disposition législative, tout contrat conclu conformément à une telle entente est assujéti aux règles d'adjudication des contrats applicables à la ville ainsi qu'à la politique de gestion contractuelle de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite participer à cet achat regroupé afin de se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) selon les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, et ce, pour les cinq prochaines années;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE CONFIER à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, au nom de la ville et de celui d'autres organismes municipaux intéressés, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé ayant pour objet l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) nécessaire aux activités de la ville pour les saisons hivernales 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

DE CONFIRMER l'adhésion de la ville à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq ans, soit jusqu'au 30 avril 2023, représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

DE RECONNAÎTRE QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins 30 jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

DE CONFIER à l'UMQ le mandat d'analyser des soumissions reçues et d'adjuger les contrats;

DE S'ENGAGER à respecter, si l'UMQ adjuge un contrat, les modalités d'un tel contrat comme si elle l'avait elle-même adjugé au fournisseur à qui il est adjugé;

DE S'ENGAGER à fournir à l'UMQ, pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, les quantités de produits dont la ville aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

DE RECONNAÎTRE QUE l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant

taxes à chacun des participants; pour l'appel d'offres relatif à la saison 2018-2019, ce pourcentage étant fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non-membres de l'UMQ; et pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-148)

Adjudication du contrat de construction n° 18GN02 ayant pour objet la réfection de la piscine intérieure

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 18GN02 ayant pour objet la réfection de la piscine intérieure à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *AXE construction inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 904 452,85 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER une partie de la dépense, soit la somme de 334 608,33 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives aux bâtiments et un emprunt de 3 007 425 \$* (2015-127);

D'IMPUTER une autre partie de la dépense, soit la somme de 322 044,99 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant la réfection de bâtiments et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 1 988 749 \$* (2014-118);

D'IMPUTER la partie restante de la dépense, soit la somme de 247 799,53 \$, toutes taxes comprises, à même le fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-149)

Conclusion d'une entente de parrainage avec la Corporation de développement économique de la Ville de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale a compétence sur le développement économique local;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 90 de cette loi, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières notamment prévues à l'article 4, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la ville octroie annuellement à la *Corporation de développement économique de la Ville de Saint-Lambert* une aide financière pour lui permettre d'assurer son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié, en raison du rôle joué par cet organisme dans le développement économique de la ville, de s'assurer de sa pérennité;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, les parties se sont entendues sur les termes d'une entente de parrainage d'une durée de quatre ans;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE CONCLURE avec la *Corporation de développement économique de la Ville de Saint-Lambert* une entente de parrainage d'une durée de quatre années qui soit substantiellement conforme à celle sur laquelle les parties se sont entendues;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire n° 02 111 00 971;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la ville;

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la ville tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-150)

Conclusion d'un contrat avec PG Solutions inc. pour l'abonnement au service Immonet de consultation en ligne de données des rôles d'évaluation et de perception

CONSIDÉRANT QUE la ville détient une licence d'utilisation du logiciel de taxation *TFP* conçu par l'entreprise *PG Solutions inc.* et souhaite ajouter le service *Immonet* permettant aux professionnels, principalement aux notaires, de consulter sur une plateforme Web certaines données des rôles d'évaluation foncière et de perception;

CONSIDÉRANT QUE ce service, implanté depuis plus de 15 ans, est offert par plus de 60 municipalités et est très apprécié par les notaires pour la consultation d'informations de taxation dans le cadre des transactions qu'ils ont à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement au service *Immonet* est sans frais pour la ville; le tarif de consultation étant acquitté par les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la tarification pour la consultation est déterminée par la ville et qu'un partage des revenus est établi entre *PG Solutions inc.* et la ville;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONCLURE avec l'entreprise *PG Solutions inc.* un contrat pour l'abonnement au service *Immonet*, pour la consultation des données des rôles d'évaluation foncière et de perception, pour une durée de cinq ans, qui soit substantiellement conforme à celui présenté à la ville par cette dernière;

D'AUTORISER le trésorier à signer ce contrat au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-151)

Conclusion d'une entente avec le Marché public des Laurentides pour la tenue d'un marché public d'été dans le centre-ville

CONSIDÉRANT QUE les citoyens apprécient la tenue hebdomadaire d'un marché public au centre-ville en période estivale, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Marché public des Laurentides* offre de mettre en place un marché public sans frais importants pour la ville;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE CONCLURE une entente avec l'organisme *Marché public des Laurentides* ayant pour objet la mise en place d'un marché public dans l'ancienne caserne de pompiers le jeudi de 15 h à 19 h au cours de la période s'étendant du 7 juin au 13 septembre 2018, à l'exception du 23 août, suivant les modalités prévues dans l'entente présentée à la ville;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-152)

Confirmation de l'adhésion de la ville au Regroupement Solution UMQ - Estrie-Montérégie pour l'achat regroupé d'assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la ville souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE *Mallette actuaires inc.* s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat de la Solution UMQ à octroyer est de 0,65 % au consultant *Mallette actuaires inc.* et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à *Mallette Actuaires inc.* en conséquence;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE CONFIRMER l'adhésion de la ville au *Regroupement Solution UMQ - Estrie-Montérégie* en matière d'assurances collectives pour ses employés admissibles, pour une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2024;

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour agir à titre de mandataire pour représenter la ville au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application de la présente résolution ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

DE S'ENGAGER à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la ville au consultant *Mallette actuaires inc.*, dont la ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera adjugé suite à l'application de la présente résolution ainsi que les conditions du mandat du consultant;

D'ACCEPTER enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu à la présente résolution ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que cette municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjugé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-153)

Utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour le contrat d'approvisionnement n° 18EQU01 ayant pour objet l'acquisition de deux chargeurs articulés sur roues avec godets et équipement de déneigement

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'UTILISER le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), élaboré par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux conjointement avec la Direction des travaux publics relativement au contrat d'approvisionnement n° 18EQU01 ayant pour objet l'acquisition de deux chargeurs articulés sur roues avec godets et équipement de déneigement, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-154)

Fermeture de rues pour la tenue du Festival Classica

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE FERMER temporairement à la circulation les rues ou parties de rue suivantes à l'occasion du *Festival Classica*, qui se tiendra du 1^{er} au 3 juin 2018 :

- la partie de la rue Elm comprise entre les avenues Victoria et Lorne, du 29 mai à 6 h 30 jusqu'au 5 juin à 18 h;
- la partie de l'avenue Victoria comprise entre le boulevard Desaulniers et la rue Webster, du 30 mai à 6 h 30 au 4 juin à 15 h;
- la partie de l'avenue Argyle comprise entre l'avenue Victoria et le boulevard Desaulniers, du 31 mai à 6 h 30 au 4 juin à 15 h;
- la partie de la rue Green comprise entre les avenues Victoria et Notre-Dame, du 31 mai à 6 h 30 au 4 juin à 11 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-155)

Recommandation à l'Union des municipalités du Québec de nommer un membre du conseil au sein de sa commission de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a, dans le cadre de sa gouvernance, mis sur pied une dizaine de commissions, dont la commission de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un poste est présentement vacant au sein de cette commission;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert a manifesté l'intérêt de siéger sur cette commission.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE RECOMMANDER à l'Union des municipalités du Québec de nommer le conseiller Loïc Blancquaert à titre de membre de sa commission de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-156)

Engagement de la ville à financer la totalité du projet d'acquisition de documents aux fins de la demande d'aide financière dans le cadre de l'édition 2017-2018 du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE S'ENGAGER à financer la totalité du projet d'acquisition de documents aux fins de la demande d'aide financière produite dans le cadre de l'édition 2017-2018 du *Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* à raison de 170 500 \$, incluant la subvention de 76 400 \$ versée par le ministère de la Culture et des Communications dans cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-157)

Désignation d'un fonctionnaire afin de produire et déposer au nom de la ville une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 » et engagement de la ville à financer la totalité du projet d'acquisition de documents aux fins de ce programme

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE DÉSIGNER la directrice de la bibliothèque, des arts et de la culture comme mandataire de la ville pour produire et déposer au nom de celle-ci une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'édition 2018-2019 du *Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

DE S'ENGAGER à financer la totalité du projet d'acquisition de documents aux fins de cette demande d'aide financière à raison de 170 500 \$, incluant la subvention devant être versée par le ministère de la Culture et des Communications dans cadre de ce programme, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-158)

Implantation d'une zone d'interdiction de stationner en face de l'immeuble situé au 321, rue Upper-Edison

CONSIDÉRANT QUE des automobilistes stationnent leur véhicule dans la courbe à la hauteur de l'immeuble situé au 321, rue Upper-Edison, réduisant ainsi la visibilité des automobilistes qui circulent dans la rue Upper-Edison juste avant le passage pour piétons;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a été analysée par le comité sur la gestion des déplacements;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au conseil d'implanter une zone d'interdiction de stationner sur environ 50 m dans la courbe en amont du passage pour piétons dans la rue Upper-Edison;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'IMPLANTER une zone d'interdiction de stationner d'une longueur d'environ 50 m sur la partie de la rue Upper-Edison située en face de l'immeuble situé au 321 de cette rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-159)

Identification de la liste des projets en matière de technologie de l'information devant être réalisés en 2018

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 de la ville prévoit une liste de projets en matière de technologie de l'information qui doivent être réalisés en partie en 2018;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa reconstitution en 2006, la ville est associée à la Ville de Brossard en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des technologies de l'information de la Ville de Brossard demande à la ville d'identifier les projets devant être réalisés en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets sera financée à même le programme de paiement comptant progressif;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE RÉALISER les projets suivants en matière de technologie de l'information au cours de l'exercice financier 2018 :

- 1° la gestion intégrée des encaissements TFP au coût approximatif de 20 000 \$;
- 2° l'ajout et le remplacement de divers équipements au coût approximatif de 31 300 \$;
- 3° la géomatique pour inventaire [iPad à 1 000 \$ et antenne GPS à 2 500 \$ pour 2 employés] au coût approximatif de 7 000 \$;
- 4° système de cartes d'accès et de caméras au coût approximatif de 99 000 \$;
- 5° liste des projets - Direction des technologies de l'information de la Ville de Brossard :
 - 1/6 des postes de travail [18 clients légers à 600 \$] au coût approximatif de 10 800 \$;
 - 4 portables [à 1 500 \$] au coût approximatif de 6 000 \$;
 - mise à jour de l'infrastructure informatique au coût approximatif de 60 000 \$;
- 6° téléphonie au coût approximatif de 3 800 \$;
- 7° imprimantes au coût approximatif de 5 000 \$;
- 8° licences *ArcGIS* et antennes pour l'inventaire des arbres au coût approximatif de 21 000 \$;
- 9° transfert d'*Absolunet* vers *Globalia* (site Web) au coût approximatif de 5 000 \$;
- 10° B-CITI – lecteur de cartes au coût approximatif de 6 100 \$;

DE POURVOIR au financement de ces dépenses totalisant 275 000 \$ à même le programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-160)

Implantation d'une zone d'interdiction de stationner le lundi devant l'immeuble situé au 23, avenue Lorne

CONSIDÉRANT QUE le stationnement de véhicules devant la résidence pour personnes âgées *Les Orchidées* située au 23, avenue Lorne empêche l'accès à son conteneur à déchet;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur la gestion des déplacements a étudié cette situation;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au conseil de modifier le stationnement d'une durée de 15 minutes devant cette résidence en interdisant le stationnement en tout temps le lundi;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE MODIFIER la règle de stationnement de 15 minutes devant l'immeuble situé au 23, avenue Lorne en afin d'y interdire le stationnement le lundi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-161)

Implantation de radars de vitesse sur le territoire de la ville

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite rappeler aux automobilistes l'importance d'adapter leur conduite lorsqu'ils circulent dans les rues de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la ville souhaite installer quelque 20 radars de vitesse qui permettent d'afficher la vitesse des véhicules à différents endroits stratégiques de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces radars pourra être financée à même le fonds de roulement le moment venu;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'IMPLANTER quelque 20 radars de vitesse qui permettent d'afficher la vitesse des véhicules à différents endroits stratégiques du territoire;

DE MANDATER la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux afin de procéder à l'acquisition de ces radars suivant les règles d'attribution des contrats et la politique de gestion contractuelle de la ville;

DE FINANCER cette acquisition à même le fonds de roulement, le moment venu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-162)

Acceptation de la donation de l'oeuvre « À coeur ouvert » réalisée par M. Jean-Philippe Caron pour l'ornementation du carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite intégrer une oeuvre d'art au centre du nouveau carrefour giratoire situé à l'angle de la rue Riverside et du boulevard Simard;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste lambertois Jean-Philippe Caron désire offrir gracieusement à la ville la sculpture monumentale « À coeur ouvert » qu'il a réalisée;

CONSIDÉRANT QUE cette oeuvre rend hommage à la vie et représente l'espérance et l'amour que les Lambertois portent à leurs jeunes;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ACCEPTER la donation de l'oeuvre « À coeur ouvert » réalisée par M. Jean-Philippe Caron afin d'ornementer le carrefour giratoire;

DE PAYER les coûts d'installation de cette oeuvre;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-163)

Fermeture temporaire d'une partie de la rue d'Aberdeen à la circulation pour la tenue hebdomadaire du marché d'été

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE FERMER temporairement à la circulation une partie de la rue d'Aberdeen, entre les avenues Argyle et Cadzow pour la tenue du marché d'été le jeudi entre 13 h et 20 h 30 au cours de la période s'étendant du 7 juin au 13 septembre 2018, à l'exception du 23 août.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-164)

Nomination de deux membres du comité d'environnement

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2007, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2007-04-152, constitué le comité d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 10 avril 2017, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2017-04-101, désigné M^{me} Annie Couture à titre de membre de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 novembre 2017, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2017-11-279, désigné M. Félix Turgeon à titre de membre de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Couture et M. Turgeon ont récemment remis leur démission à titre de membre du comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ces postes laissés vacants à la suite du départ de M^{me} Couture et de M. Turgeon;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE NOMMER M^{me} Mélissa Fontaine et M. Francis Fortin à titre de membre du comité d'environnement en remplacement de M^{me} Annie Couture et de M. Félix Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-165)

Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 du *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* (2007-33) le comité consultatif d'urbanisme est constitué de neuf membres, dont un membre résident de la ville qui est membre de l'Ordre des Architectes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE M. François Hogue occupe ce poste au sein de ce comité depuis août 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc* de la ville, modifiée par la résolution n° 2018-02-045, le mandat d'un membre d'un comité ne peut dépasser huit ans, ce délai devant être calculé à partir de la nomination du membre;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le conseil doit nommer un nouveau membre résident de la ville qui est membre de l'Ordre des Architectes du Québec au sein du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. François Hogue;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE NOMMER M. Kevin Massé à titre de membre résident de la ville qui est membre de l'Ordre des Architectes du Québec au sein du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. François Hogue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-166)

Nomination d'un membre du comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 17 octobre 2016, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2016-10-264, décidé de constituer un comité consultatif culturel ayant pour rôle et mandat d'établir des orientations sur les enjeux et les champs d'activités de la Direction de la bibliothèque, des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 novembre 2017, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2017-11-284, désigné le conseiller Bernard Rodrigue à titre de membre et de vice-président de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE M. Rodrigue a récemment remis sa démission à titre de membre de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de pourvoir ce poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Rodrigue;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

DE NOMMER le conseiller Francis Le Chatelier à titre de membre et de vice-président du comité consultatif culturel en remplacement du conseiller Bernard Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-167)

Nomination d'un membre au comité de démolition

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 du *Règlement décrétant l'interdiction de démolir totalement ou partiellement un immeuble comprenant un ou plusieurs logements sauf les bâtiments accessoires et annexes au bâtiment principal* (2006-12), le comité de démolition est formé de trois membres du conseil désignés par celui-ci, et ce, pour un mandat d'un an renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 novembre 2017, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2017-11-276, nommé le conseiller Bernard Rodrigue à titre de membre et président de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE M. Rodrigue a récemment remis sa démission à titre de membre et président de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ce poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Rodrigue;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE NOMMER le conseiller David Bowles à titre de membre et président du comité de démolition en remplacement du conseiller Bernard Rodrigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-168)

Abolition du comité de la sécurité citoyenne

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 21 août 2017, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2017-08-220, confié une nouvelle mission et redéfini le mandat du comité de la sécurité citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime approprié d'abolir ce comité;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ABOLIR le comité de la sécurité citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-169)

Abolition du comité d'embellissement

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, le comité d'embellissement a été constitué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge maintenant approprié d'abolir ce comité.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ABOLIR le comité d'embellissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-170)

Installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue du Languedoc et de l'avenue du Béarn

CONSIDÉRANT la vitesse trop élevée des automobilistes qui circulent sur la rue du Languedoc ainsi que dans le virage sur l'avenue du Béarn;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur la gestion des déplacements a étudié cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au conseil d'installer des panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue du Languedoc et de l'avenue du Béarn;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'INSTALLER des panneaux d'arrêt à l'intersection de la rue du Languedoc et de l'avenue du Béarn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-171)

Autorisation à un conseiller d'assister à une journée de formation dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QU'un forum sera tenu le 6 juin prochain au Manoir Rouville-Campbell dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un membre du conseil suive cette formation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER la conseillère Brigitte Marcotte à suivre la formation offerte par le gouvernement du Québec en partenariat avec l'office des personnes handicapées le 6 juin prochain au Manoir Rouville-Campbell et à dépenser en conséquence un montant maximal de 50 \$ représentant les frais de transport;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire n° 02 111 00 497.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-172)

Refus du plan d'aménagement de l'agrandissement du stationnement Notre-Dame proposé par le Réseau de transport métropolitain

CONSIDÉRANT QUE le *Réseau de transport métropolitain* (RTM) propose d'aménager le lot n° 4 232 186 du cadastre du Québec en stationnement et en piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas favorable à l'agrandissement du stationnement Notre-Dame, lequel constitue une partie du stationnement de la gare;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît toutefois l'importance du transport actif et le manque de places actuelles dans le stationnement de la gare;

CONSIDÉRANT QUE le conseil exige l'optimisation du stationnement Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le conseil cherche une captation foncière de ce terrain ayant un potentiel de développement;

CONSIDÉRANT les inconvénients que pose le stationnement incitatif de la gare sur la zone résidentielle;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE REFUSER le scénario 2 du plan d'aménagement du lot n° 4 232 186 du cadastre du Québec en un stationnement et une piste cyclable proposé par le *Réseau de transport métropolitain* (RTM);

D'EXIGER du *Réseau de transport métropolitain* (RTM) de déposer, dans la prochaine année, un plan d'optimisation pour cet espace de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 du comité consultatif d'urbanisme.

Consultation publique - 465, rue de Rutledge

La consultation débute à 20 h 46.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur de la demande de dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une terrasse à 1,21 mètre de la ligne latérale droite, alors que le *Règlement de zonage* (2008-43) exige une distance minimale de 1,9 mètre de la ligne latérale.

Questions ou commentaires

Elle répond ensuite à la seule question qui est posée, laquelle a trait à la consultation des voisins sur la dérogation.

La consultation prend fin à 20 h 49.

(2018-05-173)

Dérogation mineure - 465, rue de Rutledge

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 465, rue de Rutledge afin d'autoriser l'implantation de la terrasse à 1,21 mètre de la ligne latérale droite, alors que l'article 5.20, paragraphe f), alinéa ii) du *Règlement de zonage* (2008-43) exige une distance minimale de 1,9 mètre de la ligne latérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-174)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
565, avenue Curzon

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER les modifications au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé par le conseil le 26 août 2013 suivant la résolution n° 2013-08-324 pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 565, avenue Curzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-175)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
705, boulevard Churchill, 1530, 1550, 1570, avenue Filion et 1525, 1565, avenue
Victoria

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé aux 705, boulevard Churchill, 1530, 1550, 1570, avenue Filion et 1525, 1565, avenue Victoria à la condition d'utiliser les matériaux suivants :

- clin de couleur « Bouleau fumé »;
- fenêtres de couleur « Cactus » où se trouve le clin;
- les autres portes et fenêtres de couleur noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-176)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
124, avenue de Merton

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 124, avenue de Merton à la condition que les fenêtres du sous-sol soient de couleur noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-177)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
454, avenue Victoria

Le conseiller Bernard Rodrigue déclare un conflit d'intérêts et déclare par conséquent s'être abstenu de prendre part aux délibérations, de participer à celles-ci et de voter ou tenter d'influencer le vote sur ce point.

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 454, avenue Victoria à la condition que des pilastres de brique soient installés aux extrémités gauche et droite de la façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-178)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
779, boulevard Houde

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 779,
boulevard Houde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-179)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
189, rue Green

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 189, rue
Green à la condition que la porte demeure à l'endroit actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-180)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
134, boulevard de l'Union

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 134,
boulevard de l'Union, uniquement en ce qui a trait aux éléments suivants:

- changement du revêtement de bois existant par le revêtement de bois proposé;
- changement de la porte et fenêtre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-181)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
322, avenue Maple

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble
situé au 322, avenue Maple à la condition que les poteaux et les garde-corps
pour la galerie avant soient en bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-182)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
301, avenue Mercille

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 301,
avenue Mercille à la condition que les poteaux soutenant l'avant-toit soient
d'une largeur minimum de 8 pouces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2018-05-183)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
241, avenue Macaulay

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 241,
avenue Macaulay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20 h 52 et se termine à 21 h 35. Au cours
de cette période, la personne suivante a déposé le document mentionné ci-
contre :

M. Christophe Malaterre - article du Journal 24h "Festivités au parc Jean-
Drapeau - Montréal ne baissera pas le volume".

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 35 à 21 h 45.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 45.

Pierre Brodeur
Maire

Mario Gerbeau
Greffier